



Bottens, le 2 septembre 2019

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2019-11

relatif à la

Demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2019

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie le 2 septembre 2019, afin de statuer sur l'objet en titre.

Joanna Bocksberger, boursière communale, a répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Nous réitérons notre souhait que le traitement de ces dépassements de budget soient clairement définis pour les années futures (préavis à présenter, pourcentage de dépassement plutôt que montant limite, etc.). L'art. 10 du RCom stipule « qu'il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil communal ». Or, nous constatons que certaines dépenses sont déjà engagées, alors qu'elles devraient être régies selon l'art. 11 « Dépenses imprévisibles et exceptionnelles ».

Donc nous prenons en compte que les postes mentionnés ci-dessous non dépassés :

2200.321	Finances	Défalcations et escomptes	CHF 500.-
3590.314	Refuge	Frais d'entretien	CHF 2'500.-
4500.301	Déchetterie	Traitement du personnel	CHF 6'000.-

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N° 2019-11 ;
- Considérant que ce point figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal de donner à la Municipalité son approbation sur la demande de crédits complémentaires pour les trois dépassements mentionnés ci-dessus.

Les membres de la Commission des finances incorpore

David Bailly, Président

Patrick Oyon

Hervé Pittet

Michel Panchaud, Rapporteur